



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2022**

Le vingt-six septembre deux mille vingt-deux à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard COVAREL, Maire.

Date de la convocation : 8 septembre 2022

PRESENTS : Christelle BATAILLER, Georges BUISSON-RIEUX, Cécile ELIN, Pascal DOMPNIER, Frédéric FLORES, Nicolas LAMBERT, Roland MOLLARET, Aimie PASCHAL, Nathalie RONCO, Sébastien ROSSAT, Pascal SIBUE, Stéphane TRUCHET.

ABSENTS : Fernand AUGERT (Procuration à Georges BUISSON-RIEUX)

NOMBRE DE MEMBRES : ⇒ Afférents au conseil municipal : 14

 ⇒ En exercice : 14

 ⇒ Présents : 13 - Votants : 14 - Procuration : 1

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie RONCO

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Actualisation du devis des cloches de l'église
- Suppression du point concernant le marché de déneigement

Monsieur le Maire présente David DOMPNIER qui est responsable des services techniques. Il annonce également une suspension de séance pour accueillir les représentants de la SOREMET vers 19h30.

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Vote : Pour à l'unanimité

1- Plan de rétablissement de limites pour la copropriété « le Montcharvin »

Suite à la demande de la copropriété « Le Mont Charvin », il a été fait un plan de rétablissement de limites réalisé par Mesur'Alpes.

Sébastien ROSSAT, Adjoint au Maire, propose de garder la limite de copropriété en l'état.

Vote : Pour à l'unanimité

2- Location places de parking Thibaut

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du refus du permis de construire n° 073 116 22 R1020 à cause du manque de places de parking et des limites parcellaires, la commune propose à la SCCV Le Flocon d'Arves et à la SARL M2B CONCEPT la location de 15 places de parkings située en face de la résidence concernée sur la parcelle cadastrée section AE 85 au prix de 8.000 € la place.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte cette proposition.

Vote : Pour à l'unanimité

3- Recours permis de construire

Le Conseil Municipal prend note des recours en attente concernant 2 permis de construire. Ces recours seront confiés à l'avocat de la collectivité.

Vote : Pour à l'unanimité

4- Avis sur le projet de construction d'une bergerie par M. Simon BOCHET.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur Simon BOCHET a déposé un permis de construire n° PC073 116 22 R 1018 pour un projet de construction d'un bâtiment à usage agricole sur le terrain situé « Planchamp » à Fontcouverte. A la suite d'une demande de l'ARS, Monsieur BOCHET Simon sollicite l'avis du Conseil Municipal sur son projet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : **DONNE un avis favorable à ce projet de construction d'une bergerie.**

Vote : à l'unanimité

5- Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours.

M. Georges BUISSION-RIEUX est désigné dans la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours. Le correspondant incendie et secours est investi d'un rôle de sensibilisation et d'information des habitants et du Conseil Municipal. Il constitue un point de contact pour les préfectures et les services départementaux d'incendie et de secours.

Vote : Pour à l'unanimité

Sébastien ROSSAT, adjoint au Maire, expose la demande de plusieurs habitants des hameaux pour remettre en état les coffrets à incendie.

6- Approbation de la DGF touristique

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le reversement à la commune de la DGF Touristique par la 3CMA d'un montant de 229.260 €.

Vote : Pour à l'unanimité

7- Décision modificative au budget de l'Office de Tourisme

Demande de provision de 15000 € pour le compte de l'Office de tourisme prévu en 2021.

Stéphane TRUCHET propose de le reporter en 2023.

Stéphane TRUCHET demande une subvention supplémentaire de 5000 € à l'office de tourisme pour le renouvellement du matériel informatique du chargé de communication.

Vote : Pour à l'unanimité

8- Demande d'achat ou de location d'une parcelle communale située au « Plan des Rois »

Monsieur le Maire fait lecture du courriel de Monsieur Léo CHOMAZ qui souhaite acheter ou louer la parcelle communale de 10720m² n°OG1616 située « Au Plan des Rois »

Pascal DOMPNIER, adjoint au Maire, rappelle que si le projet de microcentrale se met en place, il est prévu d'installer le « turbinage » sur cette parcelle.

Pour le moment, il s'agira de refuser la demande de M. Léo CHOMAZ, Monsieur le Maire propose d'attendre des précisions sur la microcentrale.

Vote : Contre à l'unanimité, le conseil souhaite avoir des précisions sur la microcentrale.

9- Demande d'occupation du domaine public pour les saisons hivernales et estivales

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, refuse l'installation d'un Food truck sur le marché hebdomadaire du vendredi.

Vote : 9 contre -5 abstention

10- Location d'un emplacement vers la retenue collinaire à M. Alexis TRIBALI

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, fixe à 8.500 € le montant de la location annuelle de l'emplacement situé vers la retenue collinaire à M. Alexis TRIBALI.

Vote : Pour à l'unanimité

Suspension de séance / SOREMET

Messieurs Laurent DELEGLISE et Gilles BUISSON prennent la parole au sujet d'un projet de rapprochement avec les stations voisines : famille MAULIN de la SATVAC (Villarembert et St Jean d'Arves) et de la SAMSO.

Travail sur la transaction finalisée au 15 novembre si tout se déroule correctement.

Prise d'actions sur les 2 entités :

- 36% des actions de la SATVAC
- 42% de la SAMSO (déjà actionnaire)

Les trois sociétés continuent leur travail pour la saison à venir au sujet du personnel. Elles sont liées à des DSP, qui restent d'actualité. Leur fonctionnement était déjà bien lié.

Laurent DELEGLISE précise également qu'un contrat énergétique a été signé en juin 2022 pour 3 ans. Il regrette les interventions alarmistes de ses confrères, car tout est prévu pour accueillir les vacanciers cet hiver. Bien entendu une attention particulière sera donnée à l'économie d'énergie.

Des décisions sur certaines activités énergivores seront faites.

Les prix des forfaits ont été fixés au printemps, et ne bougeront pas pour cet hiver.

En rapport avec la note du Préfet, le forfait offert aux enfants du territoire n'est plus possible. Une réflexion sera portée sur ce sujet.

Les 20 ans des Sybelles :

1 référent par station a été convié pour préparer l'événement des 20 ans des Sybelles.

Marquer les esprits pour cet événement sur les 6 stations et que la population, les sociopro, les mairies, s'approprient ces 20 ans. Un vrai plus pour le dynamisme du territoire.

19h30 reprise de la séance.

11- Suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet de 28h suivi de la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet à 35h

Stéphane TRUCHET explique le projet de passer Elodie Dominjon de 28 h à 35h pour effectuer les fonction d'ASVP et le contrôle de la taxe de séjour. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de supprimer le poste à 28 h pour le remplacer par un poste à 35 h à compter du 1^{er} novembre 2022.

Vote : Pour à l'unanimité

12- Application Illiwap

Christelle BATAILLER expose le projet de prendre à l'année l'application illiwap que la commune teste gratuitement depuis 2 mois. Le montant du Pack premier serait de 312 € par an.

Une information de dernière minute est donnée par le maire. En effet, c'est la 3CMA qui prendrait en charge cette application en 2023. La commune aura donc à payer que le prorata de septembre à décembre 2022.

Vote : Pour à l'unanimité

13- Renouvellement du bail avec INFRACOS de l'installation du relais télécommunication au Plan de la Guerre

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été donné un accord à SFR d'utiliser le local technique communal situé au lieu-dit Tête de Bellard » afin d'abriter leurs installations techniques. Une convention d'occupation avait été signée le 14 novembre 2008 pour une durée de 15 ans au prix de 1.333 € HT et arrive à échéance. Pour rappel, SFR avait versé un droit d'entrée de 40.000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de renouveler ce bail du local technique communal à Bellard avec la société INFRACOS pour un prix annuel de 2.200 € qui sera indexée à 2 % par an à compter de la date anniversaire du bail

Vote : Pour à l'unanimité

14- Réflexion sur un rapprochement avec la commune de Villarembert

Monsieur le Maire propose de réfléchir à un rapprochement avec la commune de Villarembert, à l'image des communes nouvelles.

Sébastien ROSSAT précise que le SIDEL gère le cabinet médical et les écoles. Il souhaite préciser que ces compétences sont bien intercommunales.

15- Restauration du beffroi de l'église

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 27 juillet dernier, il avait été décidé de demander une aide à la 3CMA pour la restauration du beffroi de l'église. Cette aide portait sur un devis du mois de juin 2021. Hors, la société a réactualisé son devis qui est supérieure de 2.500 € du devis initial. C'est pourquoi, le Conseil Municipal est invité à redemander un fond de concours à la 3CMA avec le devis réactualisé d'un montant de 67.119.60 €.

Vote : Pour à l'unanimité

Nathalie RONCO informe le conseil municipal que la porte de la chapelle du chef-lieu est très abimée.

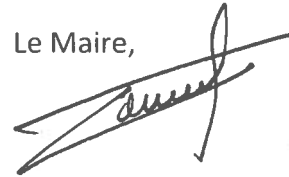
Informations diverses :

- Demande de l'office de tourisme au sujet du « Critérium du Dauphiné » le 10 juin 2023. En terme de tarif (50 000€) et l'ouverture de la station etc. NON
- L'OT demande d'utiliser le cinéma pour les lotos les lundis pour permettre la réorganisation du hall de l'office. OUI
- Demande de subvention de l'association GARNEY MULTISPORTS 1500€. Le budget étant déjà voté, la subvention sera analysée au printemps.
- Demande de Jean-Claude BONNEL pour utiliser la salle Bernard ANSELME pour une cérémonie d'adieu d'un membre de la famille, le 31/10/2022.
- Pascal DOMPNIER, adjoint au Maire, expose que les économies d'énergie en matière d'électricité seront portées sur l'éclairage et le chauffage des bâtiments publics. **L'éclairage public sera maintenu pour des questions de sécurité.** Les décorations de Noël seront maintenues mais un candélabre sur deux sera équipé. L'illumination de l'église sera revue à la baisse.
- Nicolas LAMBERT mur de la patinoire qui est très délabré

- Cécile ELIN propose de relancer l'action pour les colis de Noël avec les « Paniers de Maurienne ». Une réflexion est également engagée sur le Noël des enfants.
- Cécile ELIN explique la situation du chef-lieu sur la circulation, les riverains se sont réunis pour avoir des informations auprès des services de l'état. Aucun retour. Ce qui est très décevant. Nathalie RONCO propose éventuellement la mise en place d'un feu de signalisation. Idem pour le passage piéton à refaire.

Levée de la séance à 20h30

Le Maire,



Bernard COVAREL

